

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire
le jeudi 24 mai 2018 à 19h30
sous la présidence de M. HERMANN Dominique, Maire.

Membres présents ou représentés : M. ROEDINGER Rémi – Mme KLING Marie-Anne –
Mme MORIN Jeannine – M. ALLHEILLY Claude.

Mme DIEBOLD Cindy – M. DUFLLOT Thomas – Mme FRIEDERICH Maggy – M. GEORG
Jacques (procuration à Mme FRIEDERICH Maggy) – M. MEYER Marc (procuration à Mme
KLING Marie-Anne) – Mme MUNDEL Sandra – M. ROUBINET Yannick – Mme
SCHNEIDER Christiane – M. MULLER Arnaud (procuration à Mme MORIN Jeannine) – M.
BILLOD Jean-Charles.

Membre absent excusé : M. MEYER Marc – M. GEORG Jacques – M. MULLER Arnaud

Membre absent non excusé : /

Membres du conseil municipal :

. Elus : **15** . En fonction : **15** . Présents ou représentés : **15**.

N°39/2018

Objet : Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal, vu l'article 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne
comme secrétaire de séance Mme WOLFF Murielle, Secrétaire de Mairie.

N°40/2018

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2018

Le procès-verbal de la séance du 5 avril 2018, dont une copie intégrale a été adressée préalablement
à chaque conseiller, est approuvé à l'unanimité.

N°41/2018

Objet : Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à démission

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-15,

Vu la délibération n°22/2014 du 29 mars 2014 par laquelle les membres du conseil municipal
ont fixé à 4 le nombre d'adjoints au Maire de la Commune de Romanswiller,

Vu la délibération n°23/2014 du 29 mars 2014 par laquelle les membres du conseil municipal
ont élu les adjoints au Maire de la Commune de Romanswiller comme suit :

- 1 : M. ROEDINGER Rémi
- 2 : Mme KLING Marie-Anne
- 3 : M. MULLER Arnaud
- 4 : Mme MORIN Jeannine.

Vu la délibération n°60/2017 du 26 juin 2017 par laquelle M. ALLHEILLY Claude a été
proclamé 4ème Adjoint au Maire suite à la démission de M. MULLER Arnaud,

Vu l'arrêté modificatif du 22 août 2017 portant délégation partielle de fonctions aux adjoints, et confiant à M. ROEDINGER Rémi, 1^{er} adjoint au Maire, le soin de « s'occuper de toutes affaires relatives à la gestion des employés municipaux, de la forêt et des chemins ruraux »,

Considérant que Monsieur ROEDINGER Rémi a fait part à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin par lettre du 25 mars 2018, de sa décision de démissionner de ses fonctions d'adjoint au Maire de Romanswiller tout en conservant son mandat de conseiller municipal,

Considérant que cette démission a été réceptionnée le 28 mars 2018 en Préfecture du Bas-Rhin et acceptée par Mme le Sous-Préfet de Molsheim le 24 avril 2018,

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, :

- Prend acte de la démission de M. ROEDINGER Rémi de ses fonctions d'Adjoint au Maire de Romanswiller à compter de ce jour tout en conservant son mandat de conseiller municipal.
- Approuve le maintien du nombre d'adjoints au Maire conformément à la délibération n°22/2014 du 29 mars 2014, et approuve l'élection d'un nouvel adjoint au Maire en précisant que ce dernier occupera le dernier rang des adjoints compte tenu du fait que chaque adjoint en place passe au rang supérieur. (Le 4^e adjoint se retrouvera dès lors au 3^{ème} rang).

Lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Sous la présidence de Monsieur le Maire, et après s'être assuré que le quorum est atteint, il est procédé à un appel à candidature et au vote conformément aux dispositions des art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT.

Ont été enregistrées les candidatures suivantes :

- Thomas DUFLOT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : **15**
- A déduire (blanc ou nul) : **7**
- Suffrages exprimés : **8**
- Majorité absolue : **5**

Résultat : **8 VOIX EN FAVEUR DE M. DUFLOT Thomas**

M. DUFLOT Thomas ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4^{ème} Adjoint au Maire, et a été immédiatement installé. Le tableau des adjoints est ainsi modifié comme suit :

- 1 : Mme KLING Marie-Anne
- 2 : Mme MORIN Jeannine
- 3 : M. ALLHEILLY Claude
- 4 : M. DUFLOT Thomas.

Vu la délibération N°22/2012 du 29 février 2012 approuvant la mise en place de fascines vivantes dans le cadre de la lutte contre les coulées d'eaux boueuses,

Vu la délibération N°83/2017 du 21 septembre 2017 approuvant la mise en place de nouvelles fascines afin de renforcer le dispositif de lutte contre les coulées de boue,

Vu la délibération N°35/2018 du 5 avril 2018 approuvant le versement d'une indemnité compensatoire aux agriculteurs concernés par les aménagements de fascines,

Considérant les devis réceptionnés en Mairie relatifs à la fourniture et mise en place de fascines vivantes anti-érosion, synthétisés ci-dessous :

ENTRAIDE EMPLOI	NATURE ET TECHNIQUES	PARC DEPARTEMENTAL D'ERSTEIN
Fourniture et plantation d'une haie vive (260 ML)	Fourniture et pose de fascines vivantes (260 ML)	Mise en place d'une fascine (260 ML)
Fourniture et plantation de miscanthus (100 m ² , 18/m ²)	Fourniture et plantation de miscanthus (100 m ² , 1/m ²)	Fourniture et plantation de miscanthus (100 m ² , 3 / m ²)
Noüe paysagère (500 m ²)	Noüe paysagère	Noüe paysagère
12 494.00 € HT	17 040.00 € HT	27 548.24 € HT

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, :

- Approuve la fourniture et pose de fascines vivantes anti-érosion conformément à l'offre de prix établie par la société ENRAIDE EMPLOI pour un montant HT de 12 494.00 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon pour accord avec cette société.
- Charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (80 % dans le cadre de programme d'implantation de fascines vivantes et 52 % dans le cadre d'implantation de fascines mortes).
- Charge Monsieur le Maire d'assurer le suivi des travaux sus-nommés.
- Inscrit la dépense correspondante à ces travaux en section d'investissement à l'article 2158-181 « autres installations, matériel et outillage techniques » du BP 2018.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil qu'aucune aide financière ne sera consentie pour la fourniture des miscanthus.

M. ROEDINGER Rémi fait part au Conseil municipal de la nécessité d'établir un devis complémentaire concernant le recyclage d'une fascine endommagée posée en 2012.

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de nouveau matériel à destination du service technique communal, comprenant l'acquisition d'une tronçonneuse élagueuse, d'un souffleur dorsal et d'un nettoyeur haute pression,

Considérant les résultats de la consultation entreprise dans le cadre de cette affaire, synthétisés ci-dessous :

	JOST	Ets Bender - Saverne	Jardi' Equipements
	Acquisition d'une tronçonneuse élagueuse STIHL	Acquisition d'une tronçonneuse élagueuse STIHL	Acquisition d'une tronçonneuse élagueuse STIHL
	525.00 €	499.00 €	499.00 €
	Acquisition d'un souffleur à dos STIHL	Acquisition d'un souffleur à dos STIHL	Acquisition d'un souffleur à dos STIHL
	545.00 €	545.00 €	540.00 €
	Acquisition d'un nettoyeur haute pression KRANZLE	Acquisition d'un nettoyeur haute pression STIHL	Acquisition d'un nettoyeur haute pression STIHL
	632.50 €	240.00 €	235.00 €
TOTAL HT	1 702.50 €	1 284.00 €	1274.00 €
TOTAL TTC	2 043.00 €	1 540.80 €	1 528.80 €

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de surseoir à cette décision et charge Monsieur le Maire de solliciter divers devis complémentaires relatifs à du matériel électrique.

M. BILLOD Jean-Charles fait part aux membres du Conseil qu'une démonstration de différents outillages techniques est programmée courant du mois de juin avec la société JOST.

N°44/2018

Objet : Acquisition de corbeilles

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de 10 corbeilles avec couvercle afin de remplacer les poubelles existantes défectueuses,

	WÜRTH	SEMIO Equipement	LEADER Collectivités
	Acquisition de 10 corbeilles	Acquisition de 10 corbeilles	Acquisition de 10 corbeilles
Contenance	100 Litres	85 Litres	60 Litres
TOTAL HT	3 811.70 €	1 766.30 €	1 876.30 €
TOTAL TTC	4 574.04 €	2 119.56 €	2 251.56 €

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, :

- Approuve l'acquisition de 10 corbeilles auprès de la société SEMIO Equipement pour un montant HT de 1766.30 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon pour accord avec cette société.
- Inscrit la dépense correspondante en section d'investissement du BP 2018 à l'article 2158-159 « autres installations, matériels et outillages techniques ».

N°45/2018

Objet : Réparation des aires de jeux de l'école maternelle et de la Gare

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des réparations diverses des aires de jeux situées à l'école maternelle et rue de la Gare suite au contrôle de maintenance effectué le 6 novembre 2017 par la société SATD,

Considérant le devis du 04.05.2018 établi par la société SATD dans le cadre de cette affaire pour un montant HT de 1 709.00 €,

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de surseoir à cette décision et charge Monsieur le Maire d'établir des devis complémentaires pour l'affaire citée en objet.

N°46/2018

Objet : Mise en location de la parcelle IM SCHLADEN cadastrée Section A N°1387

Vu la délibération N° 21/2018 du 22 février 2018 approuvant la location d'une parcelle aux abords du dépôt de munitions,

Considérant l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2017 constatant l'indice des fermages pour 2017 à la valeur de 106.28 (base 100 en 2009) et sa variation pour l'année 2017,

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, :

- Approuve la mise en location de la parcelle IM SCHLADEN cadastrée Section A N°1387 d'une contenance de 14,58 ares aux abords du dépôt de munitions, au profit de M. OSTERMANN Bertrand, pour un montant de 15.50 € / an, révisable annuellement compte tenu de la variation de l'indice des fermages défini actuellement par M. le Préfet du Département.
- Prend acte que le contrat de bail est consenti à compter du 1^{er} juin 2018 pour une première période jusqu'au 30 septembre 2020 puis sur une durée de 9 ans à compter du 1^{er} octobre 2020.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de bail avec Monsieur OSTERMANN Bertrand du GAEC de la Mossig.
- Inscrit la recette correspondante à l'article 757 « Redevances versées par les fermiers et les concessionnaires » du BP 2018.

N°47/2018

Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet

Vu la délibération n°90/2016 du 13 octobre 2016 créant le poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe NT contractuel à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 19H00 pour un accroissement temporaire d'activité,

Considérant que pour les nécessités du service, il convient de procéder au recrutement d'un adjoint administratif territorial de 2^e classe stagiaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 19h,

Le Conseil municipal, après délibération et 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme SCHNEIDER Christiane et M. ROUBINET Yannick), approuve la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2^e classe stagiaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 19h à compter du 1^{er} août 2018.

- Demande de subvention présentée par l'association « Le Souvenir Français » : le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à la sollicitation de cette association.
- La Nuit des Eglises aura lieu le 15 septembre prochain.
- Demande d'adhésion de la Commune de Romanswiller au SIVOM « Syndicat des Communes forestières d'Allenwiller et environs » : le Conseil municipal, après délibération et 13 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS (M. ROEDINGER Rémi et M. DUFLOT Thomas), décide de ne pas adhérer au SIVOM.
- Association « Etoile Sportive de Romanswiller » : Acquisition d'un système d'arrosage : le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à la requête de cette association.
- Elsass Bike : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du passage du Cyclo Club de Wasselonne et Vélo Evasion Saverne et Environs les 30 juin et 1^{er} juillet prochain.
- Point sur la limitation de vitesse au sein de la Commune : La Commune sera limitée à 40km/h exceptée rue du Westenberg, rue de la Vogésia et rue de Dann où sera créée une zone 30. Les panneaux de limitation de vitesse seront mis en place par les employés communaux. Un arrêté sera pris en ce sens.
- Travaux de réfection de la toiture de l'Eglise Catholique : suite au sinistre survenu début janvier 2018, des travaux de rénovation de toiture seront entrepris prochainement par la société CZR Fischer. La nacelle a été louée auprès de la société DISTEL. Les travaux ont été pris en charge par GROUPAMA.
- Mise en place d'un téléport au presbytère catholique par la société RUNTZ.
- Point sur l'avancement des travaux de transformation du Crédit Mutuel en secrétariat de la mairie : un permis de construire sera déposé prochainement.
- Des panneaux d'interdiction de circulation des poids lourds de plus de 3,5 tonnes seront mis en place en septembre.
- Mme FRIEDERICH Maggy suggère d'inciter le corps enseignant et les secrétaires de mairie à utiliser les places de stationnement Rue du Tisserand, potentiellement dangereuses pour les parents et les assistantes maternelles qui déposent leurs enfants à l'école.
- M. BILLOD Jean-Charles propose d'acquérir 60 jardinières à réserve d'eau.
- Point sur le devenir du marché hebdomadaire : Mme DIEBOLD Cindy suggère de mettre en place le marché le vendredi soir.

- M. ROEDINGER Rémi propose d'embaucher un saisonnier pendant l'été, du fait de la prise de congés des employés municipaux. M. DUFLOT Thomas va se mettre en relation avec la société HELBOURG en vue de sous-traiter les travaux d'épaveuse.
- Problématique des trottoirs Rue du Westenberg : M. ALLHEILLY Claude a contacté M. AUBERT du Conseil départemental afin de solutionner ce problème.
- Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la volonté du boucher du Dabo de mettre un point de vente à Romanswiller.
-
- Lutte contre les coulées d'eaux boueuses : M. ALLHEILLY Claude informe le Conseil municipal qu'une flaque d'eau apparaît à l'entrée du village après de grosses pluies. Il a pris contact avec la société EUROVIA pour étudier la question. La société LINGENHELD présentera une offre relative aux travaux de surélévation des chemins d'ici la semaine prochaine.
- Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le 5 juin un reportage avec interview à l'appui sur les suites données aux coulées de boue de juin 2016 sera diffusé sur France 3 à 19h.
- Point sur le site internet de la Communauté de Communes : Mme KLING Marie-Anne annonce que le site internet intercommunal sera accessible dans quelques mois.
- M. ROEDINGER Rémi attire l'attention sur le dépôt de sacs d'ordures dans la forêt de pins vers Singrist.
- Remerciements.

*Tous les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés et aucun des membres ne demandant la parole,
M. le Maire lève la séance.*

Le présent document est certifié affiché conformément aux exigences de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable par renvoi de l'article L. 5211-1.

Le Maire

Dominique HERMANN